

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13579**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Expert en gestion globale des risques

Nouvel intitulé : Expert en gestion globale des risques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB) - BEM Bordeaux Management School	Président de la CCIB

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313r Finances, banques, assurances (contrôle, prévention, entretien)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'expert en gestion globale des risques ou Risk Manager est un manager qui appréhende globalement les risques : il élabore et met en œuvre la politique de gestion des risques en lien avec la direction générale. Il conseille sur la meilleure façon de gérer les risques purs (accident, vol, incendie, etc) et les dangers liés à des décisions stratégiques (lancement d'un produit, programme d'investissement)

Il a ainsi pour domaines d'activités principales :

- analyser l'environnement interne et externe afin d'établir un diagnostic des vulnérabilités
- identifier les risques
- évaluer les risques et les garantir pour réduire l'impact financier de tous les événements aléatoires pouvant survenir.
- traiter les risques : établir des plans de traitement des risques
- financer les risques à l'aide de programmes d'assurances
- mettre en œuvre le pilotage, les activités de contrôle ainsi que la communication
- gérer les situations de crise en cas de sinistres.

Il a pour activités secondaires ou spécifiques :

- manager un département ou un service
- manager une équipe
- gérer un portefeuille de clients
- négocier avec les compagnies d'assurances et cabinets de courtage

Les compétences attestées par le titre d'expert en gestion globale des risques sont :

- identifier les objectifs stratégiques, les problèmes juridiques et contraintes règlementaires et collecter l'information nécessaire à leur résolution
- définir les risques de l'organisation en identifiant la méthode pertinente
- construire une cartographie
- mettre en œuvre un processus de gestion des risques adapté et résoudre les problèmes juridiques
- sélectionner les meilleurs programmes d'assurances pour l'organisation, en fonction des risques à financer
- organiser le travail des équipes et prendre des décisions en situation de stress généré par une crise

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La gestion des risques concerne aujourd'hui toutes les organisations.

L'expert en Gestion globale des risques exerce principalement en France, dans .

- des entreprises privées ou publiques : acteurs économiques majeurs du secteur privé (industries, services) et du secteur public (hôpitaux, collectivités locales)
- des compagnies d'assurance et de réassurance
- des banques
- des cabinets de courtage
- des cabinets de conseil / audit
- Risk manager
- Auditeur financier / contrôleur interne
- Ingénieur Prévention
- Responsable risques et assurances
- Responsables dommages
- Responsable sécurité

La certification vise également les fonctions auprès de prestataires de services aux entreprises spécialisées dans le domaine du risque:

\* fonctions liées au financement du risque, essentiellement au sein de sociétés d'assurance : Chargé d'études actuarielles - Actuaire - Inspecteur financier - Inspecteur spécialiste - Ingénieur prévention - Responsable des Marchés - Souscripteur grands risques - Fondé de

pouvoirs

\* fonctions de conseillers et d'auditeurs, dont la mission est de conseiller l'entreprise dans sa politique de gestion des risques : Chargé d'études - Consultant en maîtrise des risque - Ingénieur conseil - Auditeur - Directeur de mission - Associé

\* fonctions d'intervenants de cabinets de courtages, chargés de négocier les contrats des entreprises clientes auprès des sociétés d'assurances : Chargé de clientèle - Chargé d'études - Spécialiste dommages, responsabilité civile, flotte automobile - Ingénieur conseil.

Enfin, la certification vise des fonctions périphériques, pour lesquelles la gestion des risques est inhérente : Responsable Administratif et Financier - Chef d'entreprise - Directeur des services techniques - Responsable qualité - Responsable fabrication - Juriste

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1201 : Analyse et ingénierie financière

C1106 : Expertise risques en assurances

**Réglementation d'activités :**

La gestion globale des risques ne fait pas l'objet d'une réglementation générale mais les organisations selon leur secteur d'activité peuvent être soumises à des réglementations spécifiques (Bâle II pour le secteur bancaire, Solvency II pour le secteur de l'assurance,...) et sont tenues de décrire leur politique en matière de gestion des risques lorsque elles sont cotées (loi de Sécurité Financière de 2003, 8ème directive européenne du 17 mai 2006).

L'expert en gestion globale des risques doit s'assurer que l'organisation concernée est bien en conformité avec la réglementation en vigueur.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Pour obtenir la certification, chaque module doit être validé (obtention d'une note supérieure ou égale à 10) ainsi que le mémoire professionnel. Certains modules peuvent être évalués de manière conjointe. En cas de non-validation d'un ou plusieurs modules, une session de rattrapage est organisée à la fin de chaque semestre. Dans le cas où un ou plusieurs modules ne sont pas validés à la suite des sessions de rattrapage (y compris le mémoire), la délivrance du diplôme dépend de la décision du jury d'attribution du titre.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé de 5 personnes : * Le président, * Le directeur de l'IMR * Un chef d'entreprise / représentant employeurs * Un directeur Risk Management ou expert en Assurances en poste, * Un certifié, salarié ayant une expérience professionnelle supérieure à 3 ans.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 5 personnes : * Le président, * Le directeur de l'IMR * Un chef d'entreprise / représentant employeurs * Un directeur Risk Management ou expert en Assurances en poste, * Un certifié, salarié ayant une expérience professionnelle supérieure à 3 ans.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de 5 personnes : * Le président, * Le directeur de l'IMR * Un chef d'entreprise / représentant employeurs * Un directeur Risk Management ou expert en Assurances en poste, * Un certifié, salarié ayant une expérience professionnelle supérieure à 3 ans.

Par candidature individuelle	X	Le jury est composé de 5 personnes : * Le président, * Le directeur de l'IMR * Un chef d'entreprise / représentant employeurs * Un directeur Risk Management ou expert en Assurances en poste, * Un certifié, salarié ayant une expérience professionnelle supérieure à 3 ans.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury est composé de 5 personnes : * Le président, * Le directeur de l'IMR * Un chef d'entreprise / représentant employeurs * Un directeur Risk Management ou expert en Assurances en poste, * Un certifié, salarié ayant une expérience professionnelle supérieure à 3 ans.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en gestion globale des risques" avec effet au 31 janvier 2011, jusqu'au 7 septembre 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 4 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter de 1990.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

20 certifiés par an

##### Autres sources d'information :

<http://www.bem.edu>

BEM Bordeaux Management School

##### Lieu(x) de certification :

Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB) - BEM Bordeaux Management School : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde ( 33) [Talence]

CCI DE BORDEAUX - BEM Bordeaux Management School- INSTITUT DU MANAGEMENT DES RISQUES (IMR)

Domaine de Raba

680, avenue de la Libération

33405 Talence Cedex

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Talence

##### Historique de la certification :

création de l'Institut du Management des risques (IMR) en 1989

**Certification précédente :** Expert en traitement des risques en entreprise

**Certification suivante :** Expert en gestion globale des risques